

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération

Date de convocation : 2021

Secrétaire de séance :

Objet : création de postes – avancement de grade / changement de filière / nomination stagiaire.

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Vu l'arrêté n° CCPC/PA/2021175-04 du 24 juin 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion Parcours professionnels et valorisation ;

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de créer 9 emplois permanents supplémentaires dans le cadre d'un avancement de grade, un changement de filière et 2 nominations stagiaires en vue d'une titularisation d'agents déjà en poste sur des emplois non-permanents :

- 1 emploi de coordinateur médiathèque, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière culturelle, du le cadre d'emploi des assistants de conservation, au grade d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe, catégorie B ;
- 1 emploi de chargé d'animation et du social, à temps non-complet, 16/35^{ème} dans la filière administrative, du cadre d'emploi des adjoints administratifs principal 2^{ème} classe, au grade d'adjoint administratif, catégorie C ;
- 1 emploi d'agent technique – mécanicien, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques, du grade des adjoints techniques principal 1^{ère} classe, catégorie C ;
- 1 emploi d'agent technique polyvalent - déchèterie, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques, du grade des adjoints techniques principal 2^{ème} classe, catégorie C ;
- 1 emploi de chargé de communication, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière administrative, du cadre d'emploi des adjoints administratif, grade d'adjoint administratif, catégorie C ;
- 1 emploi de pisteur secouriste – agent polyvalent, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, grade d'adjoint technique, catégorie C ;
- 1 emploi d'agent polyvalent du service APN, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, grade d'adjoint technique, catégorie C ;
- 1 emploi de chargé de maintenance et suivi travaux, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des techniciens, grade de technicien, catégorie B ;

Le Président propose de valider la création de ces 9 postes permanents. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut des grades d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe, d'adjoint administratif, d'adjoint technique et technicien.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- La création de 9 postes :

- de coordinateur médiathèque, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière culturelle, dans le cadre d'emploi des assistants de conservation, au grade d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe, catégorie B ;
- de chargé de communication, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière administrative, du cadre d'emploi des adjoints administratif, grade d'adjoint administratif, catégorie C ;
- de pisteur – agent polyvalent, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, grade d'adjoint technique, catégorie C ;
- d'agent polyvalent du service APN, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, grade d'adjoint technique, catégorie C ;
- de chargé de maintenance et suivi travaux, à temps complet, 35/35^{ème} dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des techniciens, grade de technicien, catégorie B ;

- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;**
- **Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre 2021

Pierre BATAILLE
Président